XXème anniversaire de MEDEL

Juan Ignazio Patrone, Président de Medel

23 mai 2005

MEDEL (Magistrats européens pour la Démocratie et les Libertés) a été fondé à Strasbourg le 15 juin 1985. Le statut de l'association a été approuvé par la première assemblée générale à Paris le 29 novembre 1987, assemblée qui élisait aussi le Conseil d'administration en les personnes de Simonis-Wettinck (Belgique), Bellock-Mena (Espagne), Froment-Guichard (France), Stavropoulsos-Rammos (Grèce), Senese-Zanchetta (Italie), Van der Schans-Reiling (Pays Bas), Pinto dos Santos-Torres (Portugal; Sotzel-Strecher (RFA).

Le mur de Berlin était encore dressé et l'Europe était divisée en deux blocs opposés. L'Union européenne n'existait pas. Seule la Communauté existait qui réunissait un petit nombre de pays et comprenait uniquement des compétences douanières et économiques. Si quelqu'un avait pensé à l'époque que nous connaîtrions plus tard la monnaie unique et que le thème principal des discussions serait l'adoption d'un Traité constitutionnel, il serait passé pour un visionnaire.

Nos « pères fondateurs » étaient prévoyants. Le Statut de Medel, approuvé à Paris et toujours en vigueur, prévoit en effet parmi ses raisons sociales « l'instauration d'un débat entre les magistrats de différents pays afin de soutenir et de promouvoir l'intégration communautaire européenne et la création d'une union politique ».

C'est dans un climat complètement différent que notre association européenne fête à Rome ses vingt premières années d'activité en ce mois de mai 2005. L'union politique est désormais une réalité avec laquelle les magistrats sont quotidiennement confrontés. L' « espace de liberté, de sécurité et de justice » est devenu l'une des principales compétences mises en commun par les désormais 25 pays membres. La chute du rideau de fer et la naissance d'Etats constitutionnels de droit en Europe centrale et orientale ont entraîné une énergie énorme, posant en même temps de grands problèmes liés à la nécessaire transition.

MEDEL, qui comprend aujourd'hui quinze associations de dix pays, n'a pas voulu se limiter à une célébration de ses vingt premières années. MEDEL veut démontrer qu'elle est arrivée à l'âge de la responsabilité.

Elle a voulu réaliser un colloque international de haut niveau, organisé par Magistratura democratica et par le Mouvement pour la Justice (qui a adhéré à Medel en 2003) sous le patronage de la Représentation en Italie de la Commission européenne : un colloque intitulé « Justice, force de la démocratie ».

Le 20 mai 2005, dans la salle de Conférence du Conseil supérieur de la magistrature, professeurs d'université, magistrats des pays européens et d'Amérique latine, représentants des institutions communautaires et des Nations Unies, ont discuté de coopération judiciaire et des menaces qui se manifestent contre l'indépendance de la magistrature en Europe et dans le monde.

Je veux souligner le niveau élevé des intervenants et des rapports.

Après le salut du Vice-président Virginio Rognoni, Cristoph Strecher, l'un de nos fondateurs, a présenté un brillant exposé consacré au présent et au futur de notre association sous le titre « Medel, hier, aujourd'hui et demain. Le professeur Luigi Berlinguer, Président du Réseau européen des Conseils de Justice, a brillamment traité le thème : « Auto-gouvernement de la magistrature et rôle des associations de magistrats ».

Très intéressante fut la seconde partie de la rencontre, consacrée à « Un véritable espace de liberté, sécurité et justice. Coopération judiciaire et respect des droits humains », avec des exposés de Giovanni Grasso, de l'université de Catania, de Gisèle Vernimmen, Chef d'unité de la Direction générale Liberté, Sécurité et Justice de la Commission européenne, de Alberto Perduca et d'Isabel Vicente Carbajosa de l'OLAF et de Marie-Anne Swartenbroekx, Secrétaire générale de MEDEL, sur « les droits fondamentaux à la croisée des chemins ».

L'après-midi, nous avons eu le grand honneur d'inaugurer les travaux avec une intervention de Leandro Despouy, rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats de la Commission de l'ONU pour les droits de l'homme. Ensuite Luca De Matteis (Movimienbto per la giustizia) et Côme Jacqmin (Syndicat de la Magistrature) ont traité le thème « Dérives sécuritaires et menaces contre l'indépendance de la magistrature » en se complétant magnifiquement.

MEDEL, depuis sa fondation, mène une intense activité au sein du Conseil de l'Europe. Raffaele Sabato et Orlando Afonso, Vice-président et membre du Conseil consultatif des Juges du Conseil de l'Europe, ont analysé les thèmes et les problèmes qui sont soulevés dans un organe consultatif aussi important. Geronimo Sanso, Président de la Fédération des Associations des Juges pour la Démocratie d'Amérique latine et des Caraïbes, avec laquelle MEDEL a signé un accord de coopération en 2004, a apporté un témoignage des difficultés des collègues juges et membres du Ministère public d'Amérique latine.

Enfin, Miguel Carmona a illustré les positions de principe de MEDEL sur le thème crucial de la formation des magistrats, sur le thème : « Mieux faire et mieux être. Un modèle de magistrat constitutionnel européen ».

Les deux associations italiennes de MEDEL, Magistratura democratica et Movimento per la giustizia, étaient représentées par leurs membres au Conseil supérieur de la Magistrature, par les présidents et secrétaires généraux Castelli, Pepino, Martello et Condorelli, et par leurs délégués, historiques et actuels, parmi lesquels Senese, Zanchetta, Palombarini, Gallo, Bruti Liberati, Monetti, Michelini, Gatti, Natoli, de Matteis, Sabatini et d'autres que je m'excuse de ne pas nommer.

Ces journées romaines n'auraient pas pu se tenir sans l'aide de Giovanni Diotallevi et de Fernanda Torres.

Maintenant le futur

Nous disposons finalement d'un site internet : www.medelnet.org qui constituera un instrument important de travaux et de contacts.

Il nous reviendra de maintenir vivantes les relations avec l'Amérique latine, avec les pays de la Méditerranée qui se retrouvent depuis quelques années dans l'important Réseau euroméditerranéen pour la défense des droits de l'homme.

Grâce au Rapporteur spécial de l'ONU, nous aurons certainement l'occasion de travailler avec des magistrats africains et asiatiques. Nous essayons également de concrétiser le projet d'un colloque international en Italie sur le droit du travail dans l'Europe en mutation. Et nous chercherons obstinément à intensifier notre présence active dans les débats en cours pour la construction d'un espace commun de liberté et de justice au niveau de l'Union européenne.

La coopération judiciaire doit se construire avec l'apport décisif des magistrats. MEDEL devra jouer un rôle d'avant-garde, étant l'unique association continentale de juges et de procureurs traversant les niveaux et les spécialités qui soit en mesure de fournir des idées, des expériences et des projets.

Aujourd'hui, nous célébrons un jour de joie et d'espérance. Notre engagement est de poursuivre le chemin entamé en juin 1985.